



Municipalité
Législature 2021-2026

PREAVIS MUNICIPAL 04/2022

concernant une demande de crédit extra-budgétaire pour un soutien de CHF 30'000.00 à la réalisation de la Maison des Vins de La Côte

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le concept de la Maison des Vins de La Côte a été présenté en 2019 à la Municipalité de l'époque par une délégation des porteurs du projet. Ce dernier est mené par une Association de professionnels de la branche viti-vinicole de la région de La Côte, qui s'étend de Mies à Perroy, représentant une surface de quelque 2'000 hectares, et qui concerne principalement le District de Nyon mais aussi celui de Morges.

La Maison des Vins de La Côte, située au cœur d'une parcelle de vigne à Mont-sur-Rolle, présentera la plus grande collection de Vins de La Côte en provenance des douze lieux de production. Le bâtiment, d'un volume de 2'276 m³, s'étendra sur une superficie de 450 m².

Les différentes études ont mis en évidence le potentiel d'un tel lieu de promotion qui participera positivement à l'image de la région et qui bénéficiera au tissu économique comme aux habitants. Les études étant terminées, le projet est prêt à être réalisé.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 4,5 millions et la part du financement public est de 64% (22% Communes, 42% Canton / Confédération), le solde étant financé par des partenaires privés-domaines agricoles, entreprises et fondations.

La présentation de ce projet au Conseil intercommunal de Région de Nyon a eu lieu lors de sa séance du 02 mai 2019 et le financement a été accepté par cette entité.

Commugny ne faisant pas partie de Région de Nyon, la Municipalité aimerait également apporter son soutien à ce projet. Pour rappel, l'entrée en matière demandée en mai 2019 par la Municipalité précédente faisait état d'un soutien financier à hauteur de CHF 50'000.00.

Renseignements pris auprès des responsables du projet, la Municipalité retient aujourd'hui une référence de base de CHF 10.00 par habitant et vous propose ainsi de contribuer au financement de ce projet à hauteur de CHF 30'000.00.

DECISION

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 03 mai 2022, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 04/2022,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des Finances,

Décide d'accepter le préavis no 04/2022,

d'accorder à la Municipalité un crédit extra-budgétaire (compte 110.3650) pour un soutien de CHF 30'000.00 à la réalisation de la Maison des Vins de La Côte.

Commugny, le 02 mai 2022

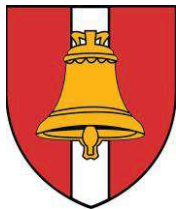
Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis



Rapport sur le préavis municipal 04/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire CHF 30'000 à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte

Commugny, le 4 mai 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 mai 2022 à la Maison de Commune en présence du Syndic Xavier Wohlschlag, la municipale Floriane Decurnex Gonzalez et la boursière Natacha Riccio.

Une présentation du projet « Maison des Vins » au Conseil communal de Commugny a eu lieu le 22 mai 2019 et l'entrée en matière datée du 7 mai 2019 a été acceptée à l'unanimité lors de la même séance.

La Commune de Commugny n'est pas membre de Région de Nyon (l'association des communes du district de Nyon Région de Nyon) qui participe à ce projet à travers le système de financement DISREN. Le Conseil intercommunal de Région de Nyon a accepté le préavis 42-2019 (dans la séance du 2 mai 2019 ([Préavis-42-2019-DISREN-Maison-des-vins-de-la-Côte-1.pdf \(regiondenyon.ch\)](#))). La fiche de répartition financière DISREN indique que les communes membres paient en moyenne CHF 10,71 par habitant (Coppet CHF 12,31/hab, Founex CHF 11,19/hab, Mies CHF 11,09/hab etc.).

Le fonctionnement de Région de Nyon et du système de financement DISREN prévoit qu'il incombe à la commune territoriale du projet, Mont-sur-Rolle dans ce cas, de contacter les communes hors Région de Nyon et hors DISREN, afin de demander une contribution volontaire. C'est ainsi que la syndique de Mont-sur-Rolle a fait la demande à la Municipalité de Commugny.

Lors du débat au Conseil communal de Commugny en juin 2016 sur la sortie de la Commune de Région de Nyon, il était clairement mentionné que Commugny resterait ouverte pour des participations financières à des projets d'intérêt régional. Plus d'informations à ce sujet peuvent être trouvées dans le préavis 2016-05 concernant le retrait de la commune du Conseil régional ([05-Retrait-CR-Preavis-rapport-comm.pdf \(commugny.ch\)](#)).

Même si les arguments majeurs pour sortir de Région de Nyon n'étaient pas financiers, cette décision a permis à notre Commune d'économiser des sommes d'argent importantes depuis 2017.

Conclusion

La Commission des finances estime que ce projet de Maison des Vins contribuera à la renommée du vignoble de la Côte (qui est le plus grand du canton de Vaud), et que notre Commune, avec ses 24 hectares de vignoble, se doit de participer à la promotion de la culture de la vigne et la production de vins qui constituent des éléments forts de notre identité régionale et un facteur essentiel du patrimoine et du savoir-faire depuis des temps très anciens.

La Commune dispose de moyens financiers suffisants pour financer cette dépense par le ménage communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 04/2022.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf